

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**10 JANVIER 2022
19 H 24**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 10 janvier 2022, à 19 h 24, par vidéoconférence.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

Monsieur le maire Martin Damphousse mentionne avoir reçu des questions relativement aux points suivants :

- Gel du compte de taxes de la maison moyenne
- Pourcentage des propriétés affectées par une hausse ou une baisse de leur compte de taxes dans le cadre du dépôt du nouveau rôle d'évaluation
- Montant moyen de hausse ou de baisse de taxes en vertu des variations de la valeur de la résidence
- Aucune augmentation ou réduction du montant de taxes perçues du secteur résidentiel pour 2022

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2022-01

**Approbation procès-verbal
Séance générale 6 décembre 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 6 décembre 2021 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2022-02

**Approbation du procès-verbal
Séance spéciale budget 20 décembre 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale budget tenue le 20 décembre 2021 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2022-03

**Approbation du procès-verbal
Séance spéciale autres 20 décembre 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale autres tenue le 20 décembre 2021 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2022-04

Approbation des comptes – Décembre 2021

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de décembre 2021 :

Fonds d'administration : **3 081 845.14 \$**

Chèques numéros 44137 à 44151, 44248 à 44283, 44356 à 44359, 44395 à 44397, 44427 à 44458 et 44517 à 44529 pour un montant total de 285 710.72\$

Chèques annulés numéros 44265, 44254 et 43518 pour un montant total de 8 094.34 \$

Paiements par dépôts directs 44152 à 44219, 44238 à 44247, 44284 à 44350, 44360 à 44390, 44398 à 44426, 44459 à 44496, 44505 à 44516 et 44530 à 44581 pour un montant total de 1 404 843.37\$

Paiements électroniques pour un montant total de 595 863.50\$

Fonds des dépenses en immobilisation : **3 766 624.04 \$**

Chèque numéro 44220 à 44229, 44497 et 44582 pour un montant total de 931 432.85\$

Paiements par dépôts directs 44230 à 44237, 44351 à 44355, 44391 à 44394, 44498 à 44504 et 44583 à 44586 pour un montant total de 2 835 191.19\$

TOTAL **6 848 469.18 \$**

Certificat de la trésorière numéro 3622

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2022-01 Règlement 882-1 modifiant le règlement 882 fixant la rémunération des membres du conseil municipal afin d'y ajouter une rémunération pour les membres siégeant sur le Comité consultation d'urbanisme et sur le Comité de sécurité publique

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 882-1 modifiant le règlement 882 fixant la rémunération des membres du conseil municipal afin d'y ajouter une rémunération pour les membres siégeant sur le Comité consultation d'urbanisme et sur le Comité de sécurité publique

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2022-02 Règlement 949 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 949 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2022-03 Règlement 947 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2022

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 947 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2022.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2022-04 Règlement 950 relatif à la création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 950 relatif à la création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2022-05

Adoption d'un second projet de règlement – Règlement 707-144 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'assurer une concordance avec la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu suite à la publication de l'avis de consultation public;

Il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-144 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'assurer une concordance avec la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2022-06

Adoption finale – Règlement numéro 711-12 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin d'assurer une concordance avec la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles, de préciser les pénalités dans le cas d'une démolition d'immeuble sans autorisation, de permettre l'utilisation du support numérique pour le dépôt de documents et de prévoir les renseignements et les conditions d'émissions relatives à un certificat d'autorisation de démolition d'un immeuble

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu suite à la publication de l'avis de consultation public;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement numéro 711-12 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin d'assurer une concordance avec la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles, de préciser les pénalités dans le cas d'une démolition d'immeuble sans autorisation, de permettre l'utilisation du support numérique pour le dépôt de documents et de prévoir les renseignements et les conditions d'émissions relatives à un certificat d'autorisation de démolition d'un immeuble.

ADOPTÉE.

2022-07 Adoption – Règlement 534-87 modifiant le règlement de signalisation 534 afin de fixer la vitesse maximale à 30 km/h sur la rue de la Rivière

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le Règlement 534-87 modifiant le règlement de signalisation 534 afin de fixer la vitesse maximale à 30 km/h sur la rue de la Rivière.

ADOPTÉE.

2022-08 Adoption – Règlement 939 décrétant des travaux de reconstruction d'une portion du boulevard René-Gaultier entre les rues de l'Aqueduc et Saint-Eugène et décrétant à cette fin une dépense de 1 110 000 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 939 décrétant des travaux de reconstruction d'une portion du boulevard René-Gaultier entre les rues de l'Aqueduc et Saint-Eugène et décrétant à cette fin une dépense de 1 110 000 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2022-09 Adoption – Règlement 940 décrétant des travaux de remplacement d'équipements mécaniques à l'usine d'épuration des eaux et décrétant à cette fin une dépense de 2 650 000 \$ et un emprunt de 2 150 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 940 décrétant des travaux de remplacement d'équipements mécaniques à l'usine d'épuration des eaux et décrétant à cette fin une dépense de 2 650 000 \$ et un emprunt de 2 150 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2022-010 Adoption – Règlement 941 décrétant des travaux de remplacement du système de filtration au complexe aquatique et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 570 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le Règlement 941 décrétant des travaux de remplacement du système de filtration au complexe aquatique et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 570 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2022-011 Adoption – Règlement 943 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 425 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le Règlement 943 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 425 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

**2022-012 Règlement numéro 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la ville de Varennes
Application pour l'année 2022**

CONSIDÉRANT l'adoption, le 24 avril 2017, du règlement numéro 851 établissant un programme d'aide pour la démolition des bâtiments principaux vétustes ou incompatibles avec leur milieu dans le secteur central de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce règlement, le conseil municipal doit adopter une résolution pour fixer la période durant laquelle le propriétaire d'un immeuble compris dans le territoire d'application visé par le règlement peut soumettre une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit définir l'enveloppe budgétaire disponible pour les différentes phases du programme d'aide;

CONSIDÉRANT que des employés doivent être désignés pour l'application du règlement 851;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur
Dominic Scully, et la conseillère en urbanisme, madame Judith Bonvouloir,
soient nommés fonctionnaires désignés pour l'application du règlement 851;

QUE la période de réception des demandes pour cette phase du programme
soit échelonnée du 11 janvier 2022 au 31 décembre 2022 et rétroactif depuis
le 1er janvier 2022.

ADOPTÉE.

2022-013 Adoption premier projet – P.P.C.M.O.I. no 2021-137
Permettre l'usage accessoire de clinique vétérinaire équine à l'usage
principale de ferme équine
2931, rang de Picardie
Maurice Houle 2000 inc.

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant
pour permettre l'usage accessoire de clinique vétérinaire équine à l'usage
principale de ferme équine au 2931, rang de Picardie.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2021-117 du
1er décembre 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande
unanimentement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de
projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2021-137 afin de permettre
l'usage accessoire de clinique vétérinaire équine à l'usage principale de ferme
équine sis au 2931, rang de Picardie. La superficie destinée à l'usage
accessoire se limite à la superficie du hangar visé par la demande, soit une
superficie de 350 m².

ADOPTÉE.

2022-014 Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-136
Permettre l'installation d'une véranda trois saisons à 6,8 mètres de la
ligne arrière
2061, rue du Parc

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre
l'installation d'une véranda trois saisons à 6,8 mètres de la ligne arrière.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-125 du
1^{er} décembre 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande
unanimentement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre
de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 8 décembre 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 23 décembre 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2021-136 afin de permettre l'installation d'une véranda trois saisons à 6,8 mètres de la ligne arrière alors que la grille des usages et normes prévoit que la marge arrière minimale est fixée à 7,5 mètres, le tout, tel que présenté sur le projet d'implantation d'Éric Choinière, dossier C210815, minute 16492, en date du 26 octobre 2021.

Le bâtiment principal est sis au 2061, rue du Parc sur le lot 6 147 018 du Cadastre officiel du Québec, dans la zone H-416.

ADOPTÉE.

2022-015

**Demande d'usage conditionnel no 2021-127
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
4400, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 4400, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU-2021-127 du 1^{er} décembre 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 8 décembre 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 23 décembre 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel n° 2021-127 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire le tout tel que présenté sur les plans de Karine Perras, dossier P02021, en date du 28 septembre 2021.

Le bâtiment est sis au 4400, route Marie-Victorin sur le lot 6 224 699 dans la zone A-316.

ADOPTÉE.

**2022-016 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-126
Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal
4400, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-124 du 1er décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-126 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans de Karine Perras, dossier P02021, en date du 28 septembre 2021.

Le terrain est sis au 4400, route Marie-Victorin sur le lot 6 224 699 du cadastre officiel du Québec, dans la zone A-316.

ADOPTÉE.

**2022-017 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-139
Permettre l'installation d'une enseigne projetante
164A, rue Sainte-Anne
*Les Complices – Design intérieur***

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-120 du 1er décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-139 afin permettre l'installation d'une enseigne murale de type projetante, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de la compagnie George & Willie, déposé à la Ville en date du 18 octobre 2021.

Le bâtiment principal est sis au 162 à 168, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 438 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-631.

ADOPTÉE.

**2022-018 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-105
Permettre la modification d'une enseigne détachée
1625, route 132
*Starbucks***

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-123 du 1er décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-105 afin de permettre la modification de la demande présentée le 8 septembre 2021. Le projet consiste à remplacer le panneau de l'enseigne détachée, le tout, tel que présenté aux plans de la compagnie Montreal Neon Signs, dossier « 17 615 GEN R06 », en date du 15 novembre 2021.

Le terrain est sis au 1623 à 1629, route 132 sur les lots 6 146 349 à 6 146 354 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-229.

ADOPTÉE.

**2022-019 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-135
Permettre la modification d'une aire de stationnement
1629, route 132
S.C.S. s.e.c.**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-124 du 1er décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-135 afin de procéder à une modification d'une aire de stationnement sise au 1629, route 132, le tout, tel que présenté aux plans de Catalyse urbaine, dossier A392, en date du 8 novembre 2021.

Le terrain est sis au 1623 à 1629, route 132 sur les lots 6 146 349 à 6 146 354 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-229.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2022-020 Octroi de contrat – Services de pour la reliure de documents pour l'année 2022

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service arts, culture et bibliothèque en date du 15 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de services de pour la reliure de documents pour l'année 2022 pour un montant de 55 631.52 \$ taxes incluses, à Reliure Travaction (1991) inc. conformément à son offre du 10 décembre 2021.

Certificat du trésorier numéro 3623.

ADOPTÉE.

2022-021 Octroi de contrat – Entretien du réseau d'éclairage dans les rues et dans les parcs pour l'année 2022

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 6 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage dans les rues et dans les parcs pour l'année 2022 pour un montant de 26 674.20 \$ taxes incluses, à Groupe DR Électrique inc. conformément à son offre du 25 novembre 2021.

Certificat du trésorier numéro 3624.

ADOPTÉE.

2022-022 Octroi de contrat – Travaux d'urgence – Poste de pompage à l'intersection de la route 132 et du boulevard de la Marine

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 3 décembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour effectuer les travaux d'urgence sur le poste de pompage à l'intersection de la route 132 et du boulevard de la Marine pour un montant de 46 278.68 \$ taxes incluses, à Véolia conformément à son offre du 26 novembre 2021.

La dépense sera financée par la réserve financière d'assainissement des eaux pour un montant maximal de 46 278.68 \$ taxes incluses. Dans l'éventualité où il serait possible d'identifier le ou les contribuable(s) responsable de ce déversement et recouvrer auprès de celui-ci (ceux-ci) les sommes défrayées, l'affectation sera réduite du montant recouvert.

Certificat du trésorier numéro 3625.

ADOPTÉE.

2022-023 Octroi de contrat – Produits d'entretien pour 2022 avec option de reconduction pour 2023

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 5 janvier 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'acquisition de produits d'entretien pour l'année 2022 avec possibilité de reconduire le contrat en 2023 pour un montant de 29 012.82 \$ taxes incluses pour l'année 2022 et pour un montant de 31 026.18 \$ taxes incluses pour l'année 2023, à Wood Wyant (Groupe Sani Marc) conformément à son offre du 5 janvier 2022.

Certificat du trésorier numéro 3627.

ADOPTÉE.

**2022-024 Entente visant le partage des coûts de transport et de disposition du remblai
Partie du lot 6 224 192 (ancien lot-57 du Cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères)**

CONSIDÉRANT la promesse d'achat signée entre la Ville et Éthanol Cellulosique Varennes en date du 10 mars 2020, visant la réacquisition par la Ville d'une partie du lot 6 224 192 (ancien lot 57) ;

CONSIDÉRANT la présence de remblai sur ledit lot et l'obligation pour la Ville de procéder à la gestion des remblais en vue de la revente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Pétromont d'utiliser 9000 m³ de remblai afin de procéder à ses travaux de réhabilitation des secteurs et l'entente à l'effet de partager les coûts de transport et des services professionnels reliés à cette disposition en part égale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice des finances et trésorière à acquitter, pour la Ville de Varennes, la facture au montant de 44 972.25 \$ taxes incluses datée du 11 décembre 2021 et portant le numéro 90039326.

ADOPTÉE.

2022-025 Appropriation de soldes disponibles sur règlements d'emprunt

CONSIDÉRANT qu'il existe des soldes disponibles sur certains règlements d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le tableau indiquant les virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt, tel que préparé par la conseillère en gestion financière en date du 1^{er} janvier 2022 et annexé à la présente comme si au long récépissé, afin de les approprier en diminution du service de dette des montants de capital et d'intérêts sur les emprunts mentionnés.

ADOPTÉE.

**2022-026 Contribution financière pour le programme en prévention de la criminalité
Maison des jeunes de Varennes**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la contribution annuelle versée à la Maison des jeunes de Varennes au montant total de 10 000,00 \$ (sans taxes) pour le programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité.

ADOPTÉE.

2022-027 Demande d'aide financière – Embellissement de la cour d'école – La Roseraie

CONSIDÉRANT que l'école de la Roseraie déposera en janvier 2022 une demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le projet d'embellissement de sa cour (mesure 50530);

CONSIDÉRANT que la subvention de la Ville de Varennes est conditionnelle à l'obtention de la subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement (mesure 50530) et que celle-ci sera offerte lors de la première pelletée de terre pour les travaux qui seront effectués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes dépose une lettre d'engagement d'investissement de 50 000.00 \$ conditionnel à l'octroi de la subvention par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2022-028 Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable
Budget 2022**

ATTENDU que le 16 décembre 2021, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable a adopté son budget pour l'exercice financier 2022 (résolution 21-5302);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil approuve les prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, montrant une dépense totale de 4 005 462 \$, dont un montant de 1 711 343 \$ est réservé à la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2022-029 Fixation du taux d'intérêt sur les arrérages de taxes 2022 et sur les comptes passés dus

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 481 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit indiqué, à compter du 1er janvier 2022, sur tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif, qu'un taux d'intérêt de 7 % l'an plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) sera payable à compter de leurs échéances respectives;

QUE le principal de tous les comptes émis suite à l'imposition d'une taxe, d'une compensation et d'un tarif durant les années précédentes et pour tout autre compte à recevoir dû et non payé à l'échéance porte intérêt au taux de 7 % l'an, plus une pénalité de 0,42 % par mois (maximum de 5 % l'an) et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE.

**2022-030 Bonification / Majoration et prolongation
Entente en développement culturel 2021-2022**

CONSIDÉRANT les discussions visant à ajouter 3 nouveaux projets à l'Entente de développement culturel (2021-2022) ainsi que la prolongation de celle-ci jusqu'en 2023 ;

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande de bonification / majoration et prolongation jusqu'en 2023 de l'Entente de développement culturel (2021-2022) dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat;

QUE madame Ève Fontaine, directrice du Service arts, culture et bibliothèque, soit désignée comme mandataire aux fins de ce projet et de confirmer que Ville de Varennes s'engage à contribuer au moins au montant équivalent à celui investit par le Ministère.

ADOPTÉE.

2022-031 Désignation des représentant.es de la Couronne-Sud pour les postes de membres du conseil d'administration du réseau de transport métropolitain (EXO)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur le réseau de transport métropolitain, les municipalités de la Couronne-Sud procèdent à la nomination de quatre (4) représentant.es au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (exo);

CONSIDÉRANT que les quatre sièges attirés au secteur de la Couronne-Sud sont vacants;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi, les 40 municipalités locales de la Couronne-Sud ont le pouvoir de procéder à la désignation des membres du conseil d'administration d'exo en adoptant une résolution par leur conseil respectif qui indique les noms des candidat.es que le conseil propose en regard des postes à combler;

CONSIDÉRANT la transmission des quatre candidatures suivantes aux officiers de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud, et leur dépôt lors de la séance du Conseil de la Table du 30 novembre 2021 :

- Monsieur Pierre Séguin, maire de la Ville de L'Île-Perrot
- Monsieur Éric Allard, maire de la Ville de Châteauguay
- Madame Alexandra Labbé, mairesse de la Ville de Chambly
- Monsieur Mario Lemay, maire de la Ville de Sainte-Julie

CONSIDÉRANT que deux de ces candidatures proviennent des MRC de l'Est de la Couronne-Sud et que deux proviennent de l'Ouest, ce qui reflète le consensus de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud visant à ce que les postes de membres du conseil d'administration d'exo attirés au secteur de la Couronne-Sud soient répartis à travers l'ensemble du territoire visé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉSIGNER les personnes suivantes pour les postes de membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (exo) :

- Monsieur Pierre Séguin, maire de la Ville de L'Île-Perrot
- Monsieur Éric Allard, maire de la Ville de Châteauguay
- Madame Alexandra Labbé, mairesse de la Ville de Chambly
- Monsieur Mario Lemay, maire de la Ville de Sainte-Julie

ADOPTÉE.

2022-032

**Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville
Nomination d'une administratrice**

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) a compétence en matière de logement social sur son territoire;

ATTENDU l'article 4 a) des lettres patentes constituant l'Office municipal d'habitation Marguerite-d'Youville (OMH), suivant lequel l'OMH est administré par un Conseil d'administration constitué de neuf membres;

ATTENDU que, suivant ledit article, un administrateur doit être nommé par le conseil municipal de la ville de Varennes;

ATTENDU l'article 4 d) des lettres patentes suivant lequel les membres du Conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

CONSIDÉRANT que les membres croient opportun de nommer Mme Brigitte Collin, conseillère à la ville de Varennes, à titre de membre du Conseil d'administration de l'OMH;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER Mme Brigitte Colin, conseillère à la ville de Varennes, à titre de
membre du Conseil d'administration de l'OMH;

D'ACHEMINER copie certifiée conforme de la présente résolution à l'Office
municipal d'habitation Marguerite-d'Youville.

ADOPTÉE.

**2022-033 Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)
Quote-part 2022**

IL est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la quote-part 2022 à l'Autorité
régionale de transport métropolitain pour le montant de 1 548 685 \$ en
12 versements mensuels égaux.

Certificat du trésorier numéro 3620

ADOPTÉE.

**2022-034 Communauté métropolitaine de Montréal
Quote-part provisoire 2022**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la trésorière à payer à la Communauté métropolitaine de
Montréal la somme de 555 740 \$ pour la quote-part provisoire 2022 de la Ville
de Varennes, à raison de deux versements de 50 % chacun le 15 mars 2022
et le 15 juillet 2022.

Certificat du trésorier numéro 3621

ADOPTÉE.

2022-035 Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour décembre 2021

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires
en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour décembre 2021 au montant de 3 039 752 \$ conformément aux documents déposés par la Trésorière adjointe du Service des finances en date du 5 janvier 2022 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

2022-036

**Mouvement du personnel
Convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel – convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP-2022-01 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 6 janvier 2022.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Monsieur le maire Martin Damphousse mentionne avoir reçu une question relativement au point suivant :

- Demande de diffusion en direct sur Internet des séances publiques

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 19 h 59.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA